

# Formateur technique Spécialisé

**FOT 6015**  
Formateur technique en  
scoutisme d'hiver

## Modules

FOT 6015 Formateur technique en  
scoutisme d'hiver

---



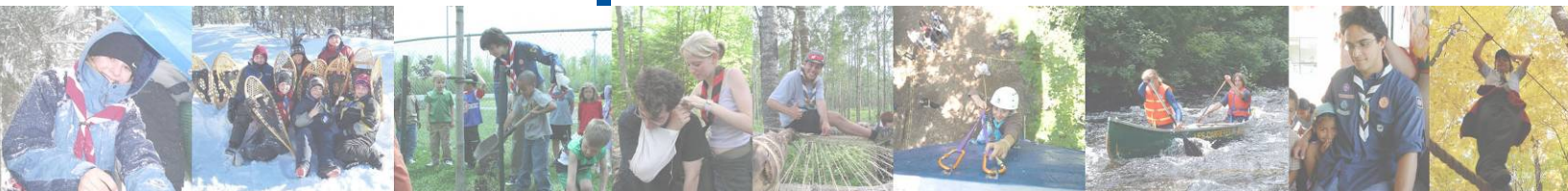
ASSOCIATION DES SCOUTS DU CANADA

# FORMATEUR TECHNIQUE EN SCOUTISME D'HIVER



**FOT 6015**

*avril 2009*



## Sommaire

|  |   |
|--|---|
| Contenu.....   | 3 |
| 1. Politique de l'Association des Scouts du Canada sur l'accréditation des formateurs techniques en scoutisme d'hiver..... | 3 |
| Principes.....   | 3 |
| Accréditation .....  | 3 |
| Principales fonctions.....   | 5 |
| 2. formation modulaire.....  | 5 |

**Note.** Pour alléger le texte et en faciliter la lecture, le genre masculin des noms de postes ou de fonctions inclut les genres féminin et masculin

A été conçu à l'usage des formateurs de l'Association des Scouts du Canada engagés dans un processus de formation structuré. Il peut être reproduit à des fins de formation ou de documentation pourvu que la source soit mentionnée.

©Novembre 2008, Association des Scouts du Canada

## Objectifs

### Objectif général

Développer les compétences et transmettre les connaissances pour donner au moins un des trois cours de l'Association des Scouts du Canada en scoutisme d'hiver et, être en mesure d'évaluer les participants à ces cours en vue d'attribuer des brevets en scoutisme d'hiver.

### Objectifs particuliers

1. Maîtriser le contenu du ou des cours pour lesquels la compétence a été reconnue par l'attribution du brevet de formateur technique en scoutisme d'hiver.
2. Être en mesure de transmettre le contenu théorique de ces cours, de manière dynamique et appropriée à la clientèle formée, et ce, sous la supervision d'un moniteur accrédité, en vertu des principes d'andragogie reconnus par l'Association. Ainsi qu'appuyer la clientèle lors de la formation théorique aux jeunes.
3. Superviser et encadrer les participants lors des sessions de formation, et ce, sous la supervision d'un formateur technique accrédité, lors du volet pratique, d'abord auprès des participants adultes et ensuite avec les jeunes.
4. Évaluer les stagiaires au brevet en scoutisme d'hiver, tant sur la maîtrise des contenus théoriques qu'au niveau de la qualité de l'animation et ce sous la supervision d'un formateur technique accrédité.
5. Parrainer et former des formateurs techniques en scoutisme d'hiver

## Avertissement

Les documents de formation modulaire de l'Association des Scouts du Canada sont destinés à la *formation* des adultes de l'Association. Bien qu'ils fassent référence à des politiques et à des règlements officiels de l'Organisation mondiale du Mouvement scout et de l'Association des Scouts du Canada, ils ne remplacent pas ces politiques et règlements officiels et ne sauraient être interprétés comme tels.

## Contenu du module

### Formateur technique en scoutisme d'hiver

## 1. Politique de l'Association des Scouts du Canada sur l'accréditation des formateurs techniques en scoutisme d'hiver

### Principes

1. Les formateurs techniques en scoutisme d'hiver de l'Association des Scouts du Canada sont des **adultes dûment recensés au sein de l'Association**.
2. Les formateurs techniques en scoutisme d'hiver de l'Association sont d'une part, des formateurs qui doivent **former d'autres adultes**, et d'autre part, des formateurs qui doivent aussi assister la formation **des jeunes** à la pratique sécuritaire du scoutisme d'hiver.
3. Les formateurs techniques en scoutisme d'hiver doivent **faire partie d'une équipe de formation de district et doivent être mandatés** par cette dernière pour pouvoir donner de la formation.
4. Un formateur technique en scoutisme d'hiver **est considéré actif lorsqu'il s'implique et participe aux sessions de formation de l'équipe de formation de district**.
5. Les formateurs techniques en scoutisme d'hiver reconnus par l'Association, ont la **responsabilité de maintenir à jour leurs connaissances en matière de scoutisme d'hiver**, en participant entre autres, à des sessions de perfectionnement, des activités de formation complémentaire ou en faisant la lecture de documentation technique spécialisée.
6. **Un formateur technique en scoutisme d'hiver inactif depuis plus de 36 mois consécutifs perd son accréditation de formateur technique en scoutisme d'hiver**. Il doit être réévalué afin de démontrer que ses compétences théoriques et pratiques sont toujours à jour et conformes au programme de formation de l'Association des Scouts du Canada. Il devra faire la preuve qu'il maîtrise les contenus et est toujours en mesure d'animer des ateliers de formation de manière dynamique.

Un formateur technique actif dans une équipe de formation sera mandaté par le responsable de la formation du district à titre de parrain afin de suivre le requérant qui désire réintégrer l'équipe de formation à titre de formateur technique en scoutisme d'hiver.

Le parrain devra suivre durant un cycle de cours théorique et pratique le requérant afin d'évaluer ses compétences et connaissances. Suivant une évaluation positive, Le parrain pourra recommander au responsable de la formation du district la réintégration du demandeur à titre de formateur technique en scoutisme d'hiver.

### Accréditation

L'Association des Scouts du Canada reconnaît des formateurs techniques en scoutisme d'hiver depuis l'automne 1994. Pour être reconnu comme formateur technique en scoutisme d'hiver, le candidat doit être recommandé par un formateur mandaté par un district et qui est accrédité et reconnu par l'Association des Scouts du Canada. Pour ce faire, il est nécessaire que l'évaluateur supervise et évalue le demandeur lors des différentes étapes menant à l'accréditation. Cette évaluation doit être approuvée par le responsable de la formation de son district. Il doit être titulaire d'au moins un des trois brevets de formation en scoutisme d'hiver (Activités d'hiver, Camping lourd d'hiver ou Camping léger d'hiver) et démontrer qu'il possède les aptitudes nécessaires pour exercer ce service au sein de notre organisation. Pour être reconnu, l'aspirant formateur technique doit :

1. Maîtriser le contenu du ou des cours pour lesquels la compétence a été reconnue par l'attribution du brevet en scoutisme d'hiver.
2. Avoir transmis le contenu théorique des cours liés à la formation de scoutisme d'hiver pour lequel le formateur technique détient son brevet, et ce, en vertu des principes d'andragogie et selon le programme national de Scoutisme d'hiver reconnu par l'A.S.C.
3. Avoir encadré et supervisé les participants, adultes et jeunes, pendant leur formation pratique.
4. Avoir participé à l'évaluation des requérants du brevet en scoutisme d'hiver.
5. Avoir suivi ou s'être fait reconnaître les modules ANI ... et FOR...

L'aspirant formateur technique en scoutisme d'hiver doit maîtriser les techniques appropriées à cette discipline. Il doit aussi démontrer sa capacité de transmettre ses connaissances à d'autres adultes. Bien que l'aspect théorique soit d'une très grande importance pour obtenir son brevet, l'aspect animatif l'est tout autant, puisque c'est par une animation de qualité que nous pouvons transmettre dynamiquement de l'information et de la connaissance. Dans le cas du camping d'hiver, l'aptitude à l'enseignement s'exerce sur les plans théoriques (session) et pratique (expérience sur le terrain).

### **Principales fonctions**

Les formateurs techniques en scoutisme d'hiver ont pour responsabilités :

- De donner les cours en scoutisme d'hiver ;
- D'évaluer les candidats aux brevets;
- D'émettre leur recommandation finale quant à l'émission ou non du brevet.
- Parrainer et former des formateurs techniques en scoutisme d'hiver, dans son accréditation.

## **2. Formation modulaire**

Nul ne peut se recommander lui-même. Si le responsable de la formation du district désire être accrédité, il devra obtenir une recommandation du président du comité des techniques de l'Association de qui relève le camping d'hiver, y compris le volet de la formation lié à cette activité.

Le responsable de la formation du district qui désire qu'une personne soit accréditée comme formateur technique en scoutisme d'hiver doit remplir le formulaire approprié ainsi que les documents de suivi de stage, où il précisera notamment pour quel(s) cours l'accréditation est requise. Il doit acheminer ces documents par courriel ou télécopie au Centre national. Après avoir analysé la demande et s'être assuré que les critères d'obtention du brevet demandé sont tous maîtrisés, et ce, conformément aux exigences établies par l'Association des Scouts du Canada, le président du comité national des techniques délivrera, au nom de l'Association des Scouts du Canada, un certificat officiel.

**Une production de**

Association des Scouts du Canada  
7331, rue Saint-Denis,  
Montréal, Québec,  
H2R 2E5  
[www.scoutsducanada.ca](http://www.scoutsducanada.ca)

Téléphone : (514) 252-3011  
(866) 297-2688  
Télécopieur:(514) 254-1946  
[formation@scoutsducanada.ca](mailto:formation@scoutsducanada.ca)